

# APPEL A PROJET

**Note de cadrage départemental**

# CLAS 2026-2027

**CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE**



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Tarn-et-Garonne



# **CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT**

## **A LA SCOLARITE**

### **Note de cadrage départemental**

**Année 2026-2027**

#### Les membres du comité technique départemental :

##### Caf :

Simon Bailleul, responsable Département Ingénierie et action sociales

Séverine Delclaux, chargée de Conseil et développement, référente dispositif CLAS

##### Etat - Politique de la Ville :

Abdelkader Youb, chargé de mission Politique de la ville Etat

##### Politique de la Ville – Grand Montauban

Olivier Combes, responsable Politique de la Ville, Montauban

Emilie Beaufiles, responsable PRE, Montauban

##### Etat- Education nationale :

Marie-Pierre Lannelongue, IEN Montauban centre

Maxime Combes, conseiller pédagogique de circonscription Montauban centre

Valérie Casuso, conseillère Education populaire et jeunesse, SDJES

##### Réseau Parentalité 82 :

Beatriz Malleville, présidente de la FCPE

Nadège Dupont, référente familles, Centre social Lafrançaise

## **INTRODUCTION**

Créé en 1996, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) dont les principes ont été fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants en lien avec les parents.

C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires.

**Le référentiel national de financement du CLAS** rappelle les objectifs du dispositif et les actions pouvant être mis en place en direction des enfants, de leurs parents, ainsi que les liens avec l'école, dans le respect des principes de la charte de l'accompagnement à la scolarité de 2001.

Il présente notamment :

- Les objectifs du CLAS en direction des enfants et des parents ;
- Le cadre organisationnel du dispositif (composition des groupes d'enfants, l'encadrement requis pour ces groupes, la fréquence etc.) ;
- Le socle minimum d'actions à réaliser en direction des parents pour être éligible au financement du CLAS ;
- Les conditions d'élaboration du projet CLAS dans un environnement de proximité et en cohérence avec les autres actions éducatives sur un territoire.

*Attention : le référentiel est opposable et la commission sera vigilante au respect de chacun des critères d'éligibilité.*

### **1. L'ORGANISATION DÉPARTEMENTALE**

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité est piloté dans le cadre de la commission CLAS départementale en cohérence avec le schéma départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale (SDSF-AVS) présidé par le préfet.

La caisse d'Allocations familiales assure l'animation et le secrétariat du dispositif CLAS.

La commission départementale CLAS réunit les services de l'Etat en charge de la Politique de la Ville, l'Education Nationale/SDJES, le service de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban en charge de la Politique de la Ville et le Réseau Parentalité 82.

La commission départementale CLAS a pour mission de :

- Procéder à l'état des lieux des besoins et de l'offre existante pour conduire le développement d'une offre adaptée et garantir le renforcement de la qualité des actions dans le département ;
- Rechercher la complémentarité entre les différents dispositifs autour de l'école et de coordonner les actions et les financements ;

- Définir les objectifs généraux du dispositif au plan départemental ;
- Impulser le partenariat local et accompagner les opérateurs et acteurs locaux ;
- Organiser l'appel à projet ;
- Examiner et sélectionner les projets en vue de l'agrément des projets CLAS ;
- Assurer l'évaluation et le suivi du dispositif ;
- Veiller à l'utilisation des crédits dans le respect des critères de chaque financeur.

### ➤ **Les orientations 2026 – 2027 de la commission départementale CLAS**

En 2025-2026, le comité départemental CLAS a agréé 13 actions qui correspondent à l'accompagnement de 582 enfants et jeunes.

Pour l'année 2026 -2027, la commission départementale CLAS poursuit son appui au développement des actions CLAS dans le département et fixe les priorités suivantes pour le dispositif :

1) **Mettre en place des outils partagés** de communication, d'orientation et de repérage des enfants bénéficiaires, avec les équipes enseignantes, afin de préserver et valoriser le caractère temporaire du CLAS pour chaque enfant. Ainsi, le projet pourra bénéficier à un plus grand nombre d'enfants d'une année sur l'autre.

2) **Couvrir des besoins territoriaux** révélés par les diagnostics sur les territoires suivants :

CC Terres des Confluences, Quercy Caussadais et Lomagne Tarn et Garonnaise (en lien avec le projet Territoire Éducatif Rural TER) : développement de projets CLAS à destination des collégiens notamment.

CC Grand Sud Tarn et Garonne, CC Pays de Serres en Quercy (en lien avec le projet TER) et CC Pays de Lafrançaise, mise en œuvre de projets CLAS.

3) **Développer des spécificités thématiques** :

Accent sur l'accompagnement de la parentalité dans la relation parents-école (actions de mise en relation, de rencontres et d'échanges) ;

Favoriser la participation des structures éducatives et culturelles du territoire au projet CLAS.

### ➤ **Les projets CLAS présentés en vue d'une demande de financement doivent :**

- Répondre aux besoins identifiés dans le cadre des orientations de la commission départementale voire locale si elle existe ;
- S'inscrire dans un cadre partenarial et viser la continuité éducative, en lien avec un projet de territoire (Convention territoriale Globale, Pedt, TER, Contrat de ville, etc). Cette dernière ne peut se concevoir sans concertation entre les différents intervenants éducatifs d'un territoire. Ainsi, la coordination et l'articulation avec les établissements scolaires sont nécessaires ;
- Rechercher une articulation avec les actions parentalité ainsi que les autres actions mises en œuvre sur un territoire pour proposer l'offre la mieux adaptée aux besoins identifiés, et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs en matière éducative (Réseau Parentalité, Maisons de la parentalité, Programme de réussite éducatif, Projet éducatif de territoire, TER).

Cette coordination est essentielle pour permettre le développement sur un même territoire d'actions complémentaires, non concurrentielles et lisibles pour les familles.

### ➤ Animation départementale

La commission départementale CLAS pour renforcer la mise en réseau et l'accompagnement des opérateurs du CLAS propose pour l'année 2026-2027 :

- Un accompagnement des porteurs de projet à leur demande auprès de la Caf (par le Chargé de conseil et développement référent du territoire) ou sur proposition par les membres de la commission départementale CLAS.
- Une rencontre départementale annuelle des accompagnateurs salariés et bénévoles ainsi que des coordonnateurs, organisée par la Caf et en présence des membres de la commission départementale CLAS.
- Des actions de formation à l'attention des animateurs professionnels et bénévoles ainsi que des coordonnateurs ;
- Des réunions d'information et d'échanges.

### ➤ Le bilan des actions CLAS au niveau départemental

La commission départementale CLAS établit chaque année, à partir de la remontée du questionnaire des données d'activités CLAS, le bilan annuel de l'activité du CLAS du département.

Cette remontée des données d'activité s'organise depuis 2025 via la plateforme Espada mise à la disposition des porteurs de projet CLAS chaque année par la Caf.

La Cnaf prévoit de faire des extractions statistiques départementales à partir des bilans complétés en ligne par les porteurs de projets.

Lorsque les extractions statistiques de la Cnaf seront mises à disposition des Caf, une synthèse des données d'activités à l'échelle départementale sera formalisée par la Commission départementale et mise à disposition des porteurs de projets.

## 2. MODALITÉS DE DÉPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE D'AGRÉMENT ET DE FINANCEMENT CLAS

Après avoir pris connaissance du référentiel national de financement du CLAS, de la note de cadrage et des orientations départementales, vous remplirez le **dossier projet « Demande d'agrément et de financement CLAS »**.

Les informations communiquées dans ce dossier doivent permettre aux financeurs de comprendre les principes d'action mis en œuvre pour chaque projet. Il vous est ainsi demandé de détailler votre projet et son organisation pratique.

Vous décrirez précisément :

- Les actions qui seront conduites avec les enfants ;
- Les actions projetées avec et pour les parents (soutien, médiation, information pour leur permettre une plus grande implication, etc.) ;
- Les relations avec les établissements scolaires (diagnostic sur la nature des difficultés rencontrées par l'enfant, continuité de l'acte éducatif, renforcement des échanges entre intervenants parents et enseignants etc.) ;
- La mobilisation des ressources du proche environnement (locaux, centre de documentation, bibliothèque, personnes ressources) qui permettront d'apporter un appui ponctuel ou régulier à la démarche d'accompagnement.

Il est vivement conseillé, par ailleurs, de joindre toute pièce utile en complément des descriptions des éléments listés ci-dessus :

- Fiches « action » détaillées d'un projet spécifique ;
- Fiches de suivi des enfants ;
- Fiches de liaison enseignants ;
- Fiches « engagements » parents/enfants/CLAS ;
- etc.

Ces pièces seront utiles aux membres de la commission dans l'étude des projets et viendront illustrer de façon concrète la mise en œuvre du projet CLAS.

Elles peuvent être ajoutées en annexes du dossier projet « Demande d'agrément et de financement CLAS »

**IMPORTANT** : toute demande déposée hors délai ne sera plus recevable pour instruction

### **3. LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU CLAS PAR LA BRANCHE FAMILLE À COMPTER DE SEPTEMBRE 2026**

#### **➤ Les modalités d'éligibilité et de calcul de la Ps CLAS**

Pour être éligibles au financement des CLAS au titre de la prestation de service, les projets CLAS doivent répondre aux exigences du référentiel national CLAS diffusé à l'ensemble des Caf en mars 2026 et proposer, de manière cumulative, des actions portant sur les quatre axes d'intervention suivants :

- Un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes ;
- Un axe d'intervention auprès et avec les parents ;
- Un axe de concertation et de coordination avec l'école ;
- Un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.

La prestation de service (Ps) CLAS versée par la branche Famille permet de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement engagées par les porteurs de projets selon les modalités de calcul suivantes :

**La Prestation de service CLAS se calcule sur la base du nombre de collectifs d'enfants et du prix de revient par collectif** et par an de la structure auquel s'applique un taux de 32.5%\*.

Le **prix de revient** est égal au total des charges de fonctionnement divisé par le nombre de collectifs d'enfants constitués.

- 1) Si le prix de revient de la structure est supérieur au prix plafond de la Cnaf, fixé à 8 487 € \*
  - le montant unitaire retenu est égal à 32.5 % du prix plafond Cnaf  
**= 2 758,28 € x nombre de collectifs d'enfants**
- 2) Si le prix de revient de la structure est inférieur au prix plafond de la Cnaf, fixé à 8 487 € \*
  - le montant unitaire retenu est égal à 32.5 % du prix de revient réel de la structure  
**= XX € x nombre de collectifs enfants**

#### ➤ **Le financement pluriannuel**

Un financement pluri annuel par la Caf au titre de la Prestation de service CLAS est possible.

La pluri annualité est possible pour une durée maximale de 5 ans et elle est :

- préconisée pour les Centre sociaux et Espace de vie sociale agréés par la Caf.
- sollicitable par tout autre porteur de projet bénéficiant de l'agrément et de la Ps CLAS depuis au moins 2 ans.

Tous les financements sont versés dans la cadre d'une **Convention d'Objectifs et de financement avec la Caf** et les porteurs de projets doivent présenter chaque année un bilan, qualitatif, quantitatif et financier conforme.

#### ➤ **Le financement complémentaire sous forme de bonus**

Un financement complémentaire sous forme de bonus pourra être attribué, sur proposition de la Caf, sur les volets enfants et parents du référentiel des CLAS :

- 1) Bonus « enfants » : soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs
  - montant unitaire à 329 €/collectif d'enfants\*
- 2) Bonus « parents » : renforcement de l'action des CLAS en matière de soutien à la parentalité.
  - montant unitaire à 329 €/collectif d'enfants\*

Ces bonus sont attribués par les Caf de manière cumulative ou isolée selon la plus-value de l'action proposée au regard des exigences figurant déjà dans le référentiel national CLAS. Il faut en effet que les projets aillent au-delà du socle de la Ps CLAS pour pouvoir prétendre à un bonus.

Il sera par ailleurs demandé aux animateurs du CLAS de participer à l'animation départementale parentalité si elle existe et/ou plan de formation proposé dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles.

*\*Taux et montants en vigueur selon Barème national des Aides Caf aux partenaires 2026*

➤ **Bonus « enfants » : Soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des CLAS**

Ce bonus vise à permettre le financement de projets socio-éducatifs structurés, organisés sur l'année, mobilisant par exemple le recours à des intervenants extérieurs, l'organisation de sorties culturelles ou éducatives, ou l'achat de matériel spécifique lié à l'organisation de ces activités.

Actuellement les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service CLAS, s'agissant de l'axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes :

- Fournir aux enfants et aux jeunes un appui et une méthodologie au travail scolaire ;
- Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en mobilisant les ressources locales (ex : bibliothèques, médiathèques) ;
- Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en développant leur capacité de vie collective ;
- Mettre en valeur leurs compétences en valorisant l'entraide au sein du groupe CLAS ;
- Organiser un suivi régulier des présences des enfants (ex : mise en place de cahiers de présence et/ou de fiches individuelles de suivi).

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets CLAS de moyens d'action supplémentaires, pour développer des projets de plus grande ampleur, mobilisateurs pour les enfants et les équipes, et leviers essentiels à l'ouverture sur le monde et l'élargissement des centres d'intérêt des enfants

**Exemple de projet ayant pu bénéficier du bonus  
« Soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs »  
au sein des CLAS dans le cadre de l'expérimentation de la Ps bonifiée**

**« Le livre, du papier à la réalisation, on va en faire toute une histoire » (soutenu par la Caf des Deux-Sèvres)**

Ce projet d'accompagnement à la scolarité se structure autour d'un fil rouge qui permet de relier les intervenants adultes et enfants à la culture locale.

A la rentrée scolaire, les enfants ont choisi le thème du livre qui sera décliné au rythme :

- de rencontres avec des intervenants extérieurs conteurs ;
- de travaux avec un auteur de livres pour enfants avec l'idée d'impulser l'envie de la lecture par le biais de questions directement à l'auteur : *pourquoi cette histoire, comment construit-on un récit, est-ce que ça prend du temps ? Existe-t-il plusieurs formes de livres (dictionnaire, roman, journal, biographie ...) ? Comment voyagent-ils, et dans l'histoire ?*
- de la visite d'une exposition à la bibliothèque.

Toutes ces actions sont accompagnées par :

- la visite d'une imprimerie pour voir comment une histoire prend forme pour devenir commercialisable ;
- l'abonnement à un magazine pour découvrir de nouveaux ouvrages, s'amuser, comprendre, apprendre, s'instruire, rêver, voyager ;
- une sortie enfants/parents bénévoles dans une yourte pour mieux apprendre à se connaître et vivre ensemble.

➤ **Bonus « parents » : Renforcement de l'action des CLAS en matière de soutien à la parentalité**

Ce bonus vise à renforcer la mobilisation des CLAS sur le champ du soutien à la parentalité. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur pour les CLAS aujourd'hui, afin de renforcer les alliances avec les parents et conduire des actions proactives visant à remettre les parents au cœur du projet d'accompagnement de leur enfant. Les actions CLAS visent en effet des familles fragilisées, avec un vécu scolaire souvent difficile et une relation à l'institution scolaire souvent problématique. Il est donc essentiel de renforcer l'action des CLAS sur ce champ.

Actuellement les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service CLAS s'agissant de l'axe d'intervention auprès et avec les parents :

- Organiser des temps d'information sur les objectifs et le contenu des action CLAS au moment de l'inscription des enfants ;
- Mettre en place des temps de convivialité enfants/parents ;
- Informer et accompagner les parents dans leur compréhension des codes de l'école ;
- Orienter les parents vers d'autres partenaires du territoire (ex : acteurs du soutien à la parentalité) ;
- Associer les parents à l'accompagnement proposé à leur enfant par des échanges informels réguliers.

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets CLAS de moyens d'action supplémentaires, pour développer des actions de soutien à la parentalité visant un meilleur accompagnement global des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et des actions sur-mesure pour les parents en ayant le plus besoin.

**Exemple de projet ayant pu bénéficier du bonus  
« Renforcement de l'action des CLAS en matière de soutien à la parentalité »  
dans le cadre de l'expérimentation de la Ps bonifiée**

**« Positionner la famille comme un partenaire des actions d'accompagnement à la scolarité et rendre les codes de l'école compréhensibles pour les parents » (soutenu par la Caf de l'Ain)**

Ce projet repose sur la mise en place de plusieurs espaces d'accompagnement des parents au sein du CLAS :

- un espace de parole permettant aux parents de partager leurs préoccupations liées à l'école et l'éducation de leurs enfants, pour mieux les appréhender et les gérer en famille ;
- des soirées débats ouvertes aux parents et aux professionnels (acteurs du CLAS, enseignants) sur des thématiques spécifiques : ex : l'orientation scolaire des enfants ; la finalisation du dossier de demande de bourse etc. ;
- d'un espace d'accompagnement au sein du CLAS où les parents peuvent bénéficier chaque semaine d'une écoute individualisée, en présence ou non de leurs enfants, et avec l'appui d'un intervenant professionnel ou bénévole du CLAS.